



Conges payes temps partiel

Par **moussa**, le **13/03/2009** à **04:27**

Bonjour.
je travaille dans un hotel a mi temps (24 h par semaine: jeudi et vendredi de 20h a 8h)
je voudrais partir en vacance ce mois de mai.
Je sais que mes CP commence le premier jour ou je suis sencé travailler donc jeudi 7 mai ; ma question est la suivante est ce qu'ils s'arretent mercredi 27 mai la veille de mon retour en ce cas j'ai donc utiliser 15 CP ? , ou il s'arretent vendredi 22 mai? car dans notre entreprise on ne pose pas de CP le samedi et dimanche et puis je ne suis pas sencé travailler (lundi mardi et mercredi) et dans ce cas j'ai posé que 12 CP.
Merci pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **13/03/2009** à **07:58**

bonjour,
il faudrait la date de départ en congés..
vous avez très bien compris le système (vu votre réponse à un autre post)..
les salariés à temps partiel ont les mêmes droits que ceux à temps complet..
supposons que votre dernier jour de travail est le 02 mai
...vous posez du lundi 04 au mercredi 27 inclus (reprise le jeudi 28)
soit 3 semaines à 5 jours = 15 jours + 3 jours (lundi 25 a mercredi 27 = 18 jours - jours fériés vendredi 08 mai et jeudi 21
total jours cp à poser 16 jours.

Par **moussa**, le **14/03/2009** à **01:02**

Merci pour votre reponse;
Mais es ce que je peux dire que je reviens lundi 25 mai et comme je ne suis pas secé travailler lundi, mardi et mercredi je peux rentrer de mes vacances le mercredi, Non??????

Par **Visiteur**, le **14/03/2009** à **07:28**

rer
vous ne pouvez pas rentrer le lundi vu que vous ne travaillez pas..
vous avez droit à 30 jours comme tout le monde..
je suppose que ce n'est pas vous qui établissez votre fiche de paye.. vous verrez à ce moment là le décompte appliqué.

Par **moussa**, le **16/03/2009** à **02:42**

rer
Etant donné que les CP vont du lundi au vendredi. il me semble que mes cp doivent s'arreter le vendredi 22 mai precedant mon retour car je dois travailler 24h hebdo et dans ce cas la semaine du lundi 25 au vendredi 29 je travaille comme d'habitude jeudi et vendredi..
merci et bon debut de semaine

Par **Visiteur**, le **16/03/2009** à **08:17**

si vous voulez plus de congés que les salariés à temps complet, appliquez votre méthode....
nde toute façon chacun est libre de décompter comme il veut..
bon vent